

COMITE DE BASSIN SEINE NORMANDIE

**Commission politique territoriale,
aménagement du territoire et inondation**

**Avis n°2020-02 du 5 mars 2020
Donnant avis favorable sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
(SAGE) des 6 vallées**

La commission politique territoriale aménagement du territoire et inondation (COPTATI)

Vu

- le code de l'environnement, et notamment ses articles L.212-3 à L.212-7 et R.212-26 à R.212-48 ;
- l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands et arrêtant le programme pluriannuel de mesures ;
- la délibération du comité de bassin n° C.B 17.22 du 6 décembre 2017 relative à la délégation donnée à la commission politique territoriale aménagement du territoire et inondation pour rendre, en son nom, un avis sur les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- la saisine du président de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE des 6 vallées, par courrier en date du 17 janvier 2020 ;
- l'avis favorable de la commission territoriale des Seine Aval du 18 février 2020;

DELIBERE

Article unique

Emet un avis favorable sur le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des 6 vallées au regard de sa compatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2010-2015 et de sa cohérence avec les SAGE voisins dans le groupement de sous-bassins concerné.

Elle félicite la commission locale de l'eau, ses commissions thématiques et la cellule d'animation pour le travail accompli.

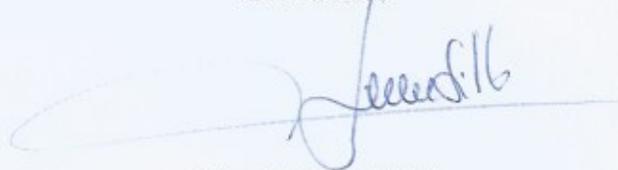
Elle encourage la CLE dans la poursuite de l'animation du SAGE avec le souci d'une gouvernance concertée de l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire et dans l'objectif que cette gouvernance soit portée à termes par une structure unique à l'échelle de son territoire.

**La Secrétaire de la commission politique
territoriale, aménagement du territoire et
inondation**



Patricia BLANC

**Le Président de la commission politique
territoriale, aménagement du territoire et
inondation**



Gérard SEIMBILLE